



Partage des biens liquidation du régime matrimonial

Par **natou b 34**, le **23/01/2008** à **03:33**

Mon ex mari avait une relation extra conjugale et j'ai demandé le divorce depuis juin 2007. Il a abandonné domicile conjugal pour aller vivre avec sa compagne mais n'a jamais effectué le changement d'adresse. A cause de son harcèlement (téléphonique, dégradation du domicile et perturbation sur mon lieu de travail) j'ai dû moi aussi partir en octobre (mutation). A cet effet il a été condamné par le tribunal à 4 mois avec sursis et obligation de soins médicaux. Depuis, pour me préserver j'ai interrompu toute communication. Cependant je rencontre de difficultés pour la vente amiable des biens. Et l'historique de notre relation est la suivante : Nous avons eu 2 enfants 18 et 16 ans (vie concubine 9 ans et vie maritale 9 ans) en 1994 nous avons acheté un terrain qu'il a mis seulement à son nom alors que nous l'avons payé ensemble. Achat en location-vente et début de mon activité juste après cette acquisition. En 1996 nous avons fait un prêt immobilier en commun (très peu puisqu'on a fait tous les travaux) et mariage en 1998. Ce bien est estimé à 300 000 € et bien sûr considéré comme son bien propre. Puis je contester cet état de fait ? Je sais que j'ai droit à une récompense mais comment se calcule-t-elle (il a aussi fait disparaître toutes les factures, le bureau a été anéanti) ? Pour une promesse de vente non conclue il s'était engagé en signant un ordre irrévocable de paiement chez le notaire (seulement pour ces acquéreurs qui se sont désistés). Depuis plus de 6 mois je supporte seule le remboursement des prêts et il s'est désolidarisé du compte joint sans supporter aucun prêt. Il détourne même des loyers que nous percevons d'un immeuble locatif acquis en commun. L'ONC stipule qu'il doit supporter les prêts immobiliers. J'ai donc des difficultés financières énormes et malgré mes courriers la banque ne s'adresse pas à lui (il est en arrêt de travail bien sûr.....). Comment me défendre ? (mon employeur demande aussi le remboursement du prêt construction suite à mon départ). Dois-je faire constater qu'il vit chez sa maîtresse ? Il n'a pas fait son changement d'adresse (avec la complicité de ses parents il dit vivre chez eux). Son ordre irrévocable peut-il être valable pour

les autres ventes?rnJ'ai trouvé des éventuels acquéreur mais il a changé les serrures et laisse
rnà l'abandon le domicile familial .rnUn bien immobilier SCI doit être vendu et je demande au
notaire la sequestration des fonds dans l'attente de la vente de l'ensemble des biens et du
remboursement des emprunts, impôts et dettes.rnLe notaire pourra t il procéder à ses
remboursements alors qu'il s'agit d'une SCI (composée seulement de Mr et Mme)